



DURÉE DU TRAVAIL : DISPOSITIONS LÉGALES

Objectifs :

Connaître les obligations de l'employeur en matière de durée du travail.
Distinguer les mesures qui relèvent du pouvoir de direction de celles qui doivent faire l'objet d'un accord collectif.
Adapter la durée du travail aux contraintes de l'entreprise.

Programme : Matin :

Temps de travail effectif : définition et décompte, équivalences et astreintes, temps de repos et pauses
Durée légale du travail : amplitude journalière, durée maximale hebdomadaire, dérogations
Horaires de travail : horaire collectif, répartition sur les jours de la semaine, horaires individualisés
Heures supplémentaires : décompte et paiement, repos compensateur, forfait,
Repos hebdomadaire, droits à repos, dérogations temporaires et permanentes,
Jours fériés : rémunération, règles de récupération

Programme : après-midi :

Aménager l'horaire individuel: travail à temps partiel, annualisation, horaires personnalisés, travail intermittent,
Jours de RTT : modalités de calcul et de prise
Temps de travail des cadres et des commerciaux : les différentes catégories de cadres, décompte du temps de travail des commerciaux, conventions de forfait
Infractions et contraventions relatives à la durée du travail
Le rôle des Instances représentatives du personnel

Durée : 1 journée.

Participants : RH, DRH, cadres, directeur d'établissement,

Formation théorique et juridique assurée par un juriste d'entreprise, ancien avocat

Un support de cours complet est remis aux participants